



VOTRE JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

confluences

Champ-sur-Drac

N° 97

PRINTEMPS 2024

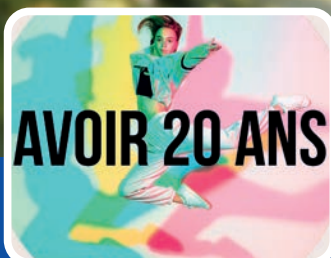


ENS de Combe : un site unique enfin ouvert !

Page 7



Finances : Budget 2024
Page 4



Culture : Avoir 20 ans
Page 12



La nouvelle école maternelle en question : pourquoi un nouveau restaurant scolaire ? p.10-11

Confluences n° 97

P. 4	Finances : Budget 2024
P. 6	Environnement
P. 10	Éducation
P. 12	Culture
P. 16	Sport & vie associative
P. 18	Urbanisme
P. 20	Travaux et aménagements
P. 22	CCAS
P. 24	Risques majeurs
P. 26	Communication
P. 27	Infos mairie
P. 28	Retour en images
P. 30	Expressions politiques
P. 31	Infos pratiques

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE
CHAMP-SUR-DRAC - N° 97
Directeur de la publication : Francis DIETRICH
Responsables de la rédaction : Gaby VITINGER,
Angeline ABRAHAM-MOREL et Ingrid CHARROPPIN
Contacts : communication@ville-champsurdrac.fr
Conception graphique : Pi COMM, Échirolles
Crédits photos : Associations / Gaby VITINGER /
Jean-Paul Aymes / Antoine ROZES / Freepik /
Jean-François PLASSART / Service communication /
Michel Pourchet
Impression : Press Vercors, Saint-Marcellin
Dépôt légal : Avril 2024
Tirage : 1 700 exemplaires
Remerciements à toutes les personnes qui ont
contribué à l'illustration et à la rédaction de ce
numéro.

Édito

Madame, Monsieur,

Ce numéro de printemps 2024 vous propose un grand bol de nature.

La commission environnement a œuvré pendant ces dernières années avec l'aide du Département à la création de l'Espace naturel sensible de Combe. Un ENS communal, pour protéger et préserver notre faune et notre flore locales. C'est donc avec plaisir que nous vous invitons ce 4 mai à l'inauguration de ce site unique dans notre département.

Notre ville vit et vivra ces prochains mois quelques transformations. En effet, les gros chantiers du mandat ont enfin démarré. Le bâtiment de la mairie fera peau neuve d'ici la fin de l'année et la construction de la nouvelle école maternelle sera réalisée au deuxième semestre 2025. En attendant, nous sommes heureux de vous inviter le 22 mai prochain à la salle Navarre pour la visite virtuelle de la nouvelle maternelle. Ce sera aussi l'occasion de vous dévoiler son nom qui a été voté et choisi par tous les élèves de nos écoles élémentaires.

Tous ces beaux projets ne pourraient pas naître sans une maîtrise complète de notre budget municipal. Dans ces pages, vous aurez l'occasion de découvrir les chiffres du budget de la ville pour 2024 et de lire l'interview à laquelle j'ai répondu pour les éclairer.

« Désisoler » les personnes les plus fragiles et seules de notre ville fait partie de nos objectifs. Dans ce bulletin, nous vous présentons le dispositif trop peu connu « Sortir plus ». Par ailleurs, l'été approchant, n'oubliez pas de vous inscrire, ou d'inscrire l'un de vos proches, auprès de notre CCAS au registre des personnes isolées et vulnérables dans le cadre du Plan canicule.

Une nouvelle association voit le jour à Champ-sur-Drac : le Comité du Souvenir Français Romanche-Oisans. Il s'agit d'une association d'utilité publique, qui contribue au travail de mémoire, et dont les actions vous seront décrites dans ce journal.

Notre territoire rajeunira ce printemps avec le projet culturel intercommunal : « Avoir 20 ans hier, aujourd'hui et demain ». Favorisant des rencontres intergénérationnelles sur les trois communes de Jarrie, Champagnier et la nôtre, cet événement offre un programme riche, pour tous.

Notre volonté est que vous ayez la bonne information au bon moment. Depuis ces dernières années, nos outils de communication se sont professionnalisés. Nous souhaitons mesurer auprès de vous ces évolutions en lançant une campagne d'évaluation de nos outils de communication. Vos retours sont attendus avec impatience !

Nous avons appris la disparition de Guillaume Garcia le 29 mars dernier. Cet homme fut un pilier sur notre territoire et nous y consacrerons l'article qu'il mérite dans le prochain numéro de Confluences.

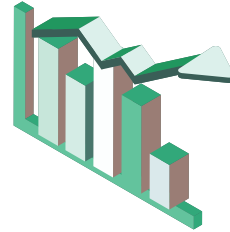
Dans l'attente de nous retrouver à l'occasion de la 50e édition de la Foire aux chèvres de la St-Michel en septembre, je vous souhaite un bel été.

Bien à vous,

Le Maire,
Francis Dietrich



Budget 2024 : un fonctionnement maîtrisé Investissement : les projets se concrétisent !



Trois questions
au Maire,
Francis Dietrich

2024 est l'année de démarrage des travaux pour les grands projets du mandat, comment une ville de notre taille réussit à financer ces grands chantiers ?

En ayant une politique budgétaire rigoureuse basée sur l'optimisation et l'anticipation.

Concrètement, l'équipe municipale a pour objectif de dégager un maximum d'épargne sur le budget de fonctionnement. Cette épargne permet dans un premier temps de rembourser les intérêts de l'emprunt, puis le reste de l'épargne est transféré dans le budget investissement.

Pour dégager cette épargne, il y a un vrai travail prospectif sur le budget de fonctionnement. Les dépenses sont cadrées et répondent à des objectifs. Nous demandons à chaque directeur dans leur domaine de compétence d'anticiper les besoins, l'entretien des bâtiments, des équipements. Nous prévoyons aussi une enveloppe pour les dépenses « imprévues ».

Enfin et surtout, comme on gère un budget raisonné, à qualité égale, la mairie achète au mieux disant, c'est-à-dire le moins cher.

Ensuite, afin de mener à bien les projets municipaux prévus dans ce mandat, il était nécessaire d'emprunter. Avec l'accord du Trésor Public, deux emprunts ont été effectués en 2022 par anticipation afin de garantir un taux fixe très favorable l'un à 1,4 %, l'autre à 1,05%. La durée des emprunts est courte (15 ans) : une stratégie qui donne la possibilité de réaliser des projets d'envergure qui dureront dans le temps pour la ville. En effet, dans moins de 15 ans, la nouvelle école maternelle sera déjà remboursée ; une école pensée pour durer au moins 50 ans !

On attend parler de hausse de la taxe foncière dans plusieurs villes de la Métropole, qu'en est-il à Champ-sur-Drac ?

Cette année encore, notre volonté est de ne pas augmenter la taxe foncière. On se prive naturellement et en connaissance de cause d'une recette supplémentaire, mais il n'est pas envisageable, étant donnée la conjoncture, de pénaliser les familles chenillardes. C'est pourquoi, comme je vous l'expliquais précédemment, il est indispensable de faire preuve de rigueur et d'assumer des choix afin de maîtriser les dépenses et garantir un service de qualité pour le plus grand nombre. Cela dit, compte tenu de l'augmentation des charges, de la baisse des dotations de l'État et de l'exigence des habitants vis-à-vis des services communaux, il faudra réfléchir, dans le futur, à une augmentation inévitable de la taxe foncière, seul levier fiscal des communes.

Cette année, la municipalité a fait un geste fort envers les agents de la commune, pouvez-vous nous en parler ?

En 2023, le gouvernement a mis en place pour les agents de l'État la prime dite « pouvoir d'achat » pour lutter contre l'inflation. L'État a financé cette prime seulement pour la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière, rien n'a été prévu pour la fonction publique territoriale dont les communes font partie. En effet, la dotation de cette prime n'est pas obligatoire pour les communes et laissée au libre choix des majorités municipales. Ainsi, à Champ-sur-Drac, nous avons décidé d'accorder cette prime à nos agents telle que proposée par le dispositif du gouvernement. Notre objectif est de compenser les méfaits de l'inflation, une manière d'aider, même partiellement, les agents de la ville. C'est aussi un moyen d'exprimer notre reconnaissance au personnel pour le travail effectué. Mon seul regret est que cette prime soit impossible. Et le gouvernement récupère également les charges patronales payées, elles, par la commune.

Qu'en est-il des subventions ?

Tout d'abord, il est important de préciser que le budget communal ne considère pas l'obtention éventuelle de subventions. En effet, l'équipe municipale prévoit l'autofinancement de tous ses projets.

Cela dit, la recherche de subventions est indispensable pour alléger l'enveloppe communale. Selon les thématiques, les subventions peuvent provenir de l'État, de la Région, du Département, de Grenoble Alpes Métropole ou encore de la CAF. Mon rôle est de rechercher, avec les services, tous les types de financements possibles, il faut trouver la thématique qui fait le lien entre le projet et l'objet de la subvention.

Le calendrier de lancement des différents projets dépend aussi des échéanciers imposés par les potentiels finan-

ceurs. En effet, il faut savoir que les demandes doivent être déposées avant le lancement des travaux. Tout cela implique une vraie stratégie pour mettre toutes les chances de notre côté pour obtenir le maximum de fonds.

Il s'agit d'un travail très rigoureux dans le montage de dossiers et le suivi des dates. Même si tout est fait dans les règles de l'art, les réponses ne sont pas toujours positives et les raisons des refus pas toujours argumentées. Mais il faut persévérer ! Par exemple, pour la vidéoprotection, nous sommes ravis d'avoir obtenu une subvention de la région à hauteur de 50% du projet. Les demandes de subventions concernent aussi des petits achats, tel que l'acquisition d'urnes électorales où nous avons reçu un financement de l'état de 1140,00 euros pour un achat de 1200,00 euros.



Isabelle Gordillo, responsable de gestion budgétaire et comptable à la mairie nous répond

En chiffres

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Virement à la section investissement
1 million €

Charges financières
52 170 €
Il s'agit des intérêts des emprunts en cours.

Charges de gestion courante
302 775 €
Il s'agit notamment des subventions attribuées aux associations, aux classes ULIS et RASED, de la subvention au CCAS donnée par la commune...

Charges de personnel
2,28 millions €

Atténuations de produits
30 000 €
La ville reverse chaque année une partie de ses recettes à l'État pour compenser les déficits publics.

Charges à caractère général
1,33 millions €
On y retrouve notamment les dépenses d'eau, d'énergie, carburant, maintenance bureautique, restauration scolaire...

Total
4,9 millions



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

Résultat du fonctionnement 2023 reporté en 2024
1 million €

Autres produits de gestion courante
108 880 €
Il s'agit notamment des loyers perçus par la ville et des locations de salles communales.

Dotations, subventions et participations
467 855 €
Il s'agit des diverses subventions attribuées par la Région, le Département ou encore la Caisse d'allocations familiales.

Impôts et taxes (dont reversements par Grenoble-Alpes-Métropole)
3,13 millions €

Produits des services, du domaine et ventes diverses
288 950 €
Il s'agit des activités payantes gérées par la commune comme les services périscolaires ou les entrées des spectacles.

Total
4,9 millions



PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024

Immobilisations corporelles en cours
4,7 millions €
Il s'agit de l'ensemble du matériel technique et informatique, mobilier pour tous les équipements communaux (écoles, mairie, médiathèque, salles...). Cette ligne concerne les gros projets de la mairie : rénovation mairie, école maternelle...dont le paiement va au-delà de 2024.

Subventions d'équipements versées
184 510 €
Il s'agit de fonds de concours pour le versement à la Métro concernant la voirie, les ouvrages d'art et la GEMAPI.

Immobilisation en cours
557 555 €
Il s'agit des travaux réalisés et payés en 2024.

Immobilisations incorporelles
204 795 €
Il s'agit des frais d'études et d'insertion liés aux projets.

Total
5,6 millions



LE MONSTRE DU CLEBS



Les Toutounets,
c'est pour les
mauviettes !

AU SECOURS !!!!! SUPER VOISIN !!!!

Les règles de super voisin sur les animaux de compagnie

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article R.412-44 du Code de la route).

Les propriétaires d'animaux doivent :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les aboiements intempestifs, de jour comme de nuit (dressage, collier anti aboiements...),
- veiller à la propreté des espaces publics en utilisant les "toutounet" à disposition sur la commune.

Les détenteurs de chiens potentiellement dangereux (chiens de garde ou d'attaque) doivent posséder un permis de détention et respecter des règles strictes (formation, assurance, muselière, stérilisation...).

Toute morsure de chien, quelle que soit sa race, doit être déclarée en mairie. Pour tout renseignement, contactez la police pluricommunale au 04 76 68 48 91 ou 06 08 32 96 83.

Retrouvez les autres monstres sur www.ville-champsurdrac.fr

Espace naturel sensible de Combe : **un projet abouti !**

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site remarquable, d'intérêt collectif et patrimonial, reconnu pour ses qualités écologiques, géologiques ou paysagères. La municipalité a œuvré pendant des années, soutenue par le Département, afin d'aménager l'ENS de Combe. L'objectif est clair : éviter tout type d'empiétement pour protéger ce « trésor ». Le samedi 4 mai prochain aura lieu l'inauguration de cet espace.

En quelques points clés :

- Labellisation ENS en 2017
- Budget sur 5 ans 320 000€
- Gestion accompagnée par l'ONF et le département
- Surface 69 ha

es spécificités du site :

- Une carrière de gypse : unique en Isère pour un ENS
- Des coteaux secs : les prairies hébergent actuellement 18 espèces d'orchidées (voir page 8 et 9)
- Une zone humide variée : roselière, peupleraie, mare, cours d'eau

Un peu d'histoire sur ce site :

Jusqu'en 1900

Champ-sur-Drac est majoritairement composé de paysans. Ces paysans ont tous un bout de terrain agricole et du bétail. Tous les coteaux sont pâturés. Certains ont des vignes, d'autres des parcelles de chanvre. Une foire aux chèvres est organisée chaque année pour la vente et l'achat d'agneaux et de chèvres et pour célébrer la Saint Michel, le 29 septembre.

À partir de 1900

Plusieurs activités industrielles se développent : papeterie (1902 à 1983), ganterie (1850 à 1950), carrière de gypse et transformation en plâtre (1900 - 1969), sériculture - élevage du ver à soie (1850 à début 20^{ème} siècle), usine chimique (1916 à maintenant).

Les familles ont plusieurs activités en gardant une chèvre et un terrain. L'exploitation des carrières de gypse est à son apogée. Au fil des ans, le nombre de paysans et de terrains pâturés a chuté : l'industrialisation de la Romanche offrant des métiers moins compliqués et plus rentables.

Après les années 1960

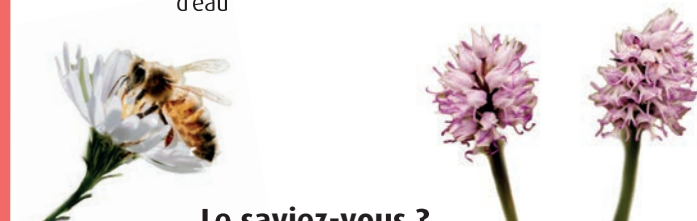
Certaines industries ferment :

- Carrière de gypse : diminution de la qualité du gypse extrait et coût de transport du plâtre trop élevé (fermeture 1969)
- Papeterie à cause de la mondialisation et la concurrence (fermeture 1983)

En 1990, Arkéma va augmenter sa production et beaucoup d'habitants de la ville iront travailler dans cette usine.

Le saviez-vous ?

Les changements de pratique des familles ont conduit les coteaux à se boisier et aux prairies à se refermer. Cette évolution et dynamique des habitats est naturelle. La surface française boisée est en augmentation alors que la surface en prairie diminue. C'est pourquoi il semble important de rouvrir quelques prairies pour augmenter le potentiel d'accueil de la biodiversité de l'ENS de Combe.



LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES DEPUIS 2019 :

- Réalisation d'un schéma d'accueil
- Réalisation d'un recueil d'archives et l'histoire des carrières, de l'histoire pastorale du site
- Inventaire des oiseaux et des rapaces
- Inventaire des orchidées
- Diagnostic des prairies pour le pâturage
- Inventaire des chauves-souris
- Inventaire des grenouilles, libellules
- Création des sentiers du coteau accessibles pour le grand public
- Installation de 2 éco-compteurs afin de mesurer la fréquentation du site
- Inventaires des mousses (Bryophytes) dans les carrières de gypse et les environs
- Valorisation de l'ENS par photographies et vidéo
- Installation de panneaux explicatifs et d'infrastructures d'accueil du public
- Création d'un observatoire du gypse
- Études pour réaménagement du cours d'eau

Parole de l' élu



Jean-Louis Cattani,
adjoint à
l'environnement et
au développement
durable.

Le 4 mai prochain verra au Village l'inauguration de l'ENS (Espace Naturel Sensible) communal de Combe, agréé par le Département de l'Isère, inauguration à laquelle vous êtes conviés. C'est la finalisation d'un long processus, puisque commencé il y a déjà 10 ans .

Cet ENS a pour but d'offrir un lieu de promenade privilégié aux familles à proximité de notre agglomération,

mais aussi d'être un lieu de découverte et de formation pour les plus jeunes.

La volonté de protection de notre environnement s'est développée très tôt dans notre commune, meurtrie qu'elle a été par le déversement sur 2 sites classés BASOL de résidus de production des deux sites chimiques voisins. Aujourd'hui l'ENS c'est 69 ha classés, comprenant la zone humide entre le Village et Combe, et les côteaux secs la dominant.

Le classement en ENS est une démarche longue et minutieuse.

Grâce au travail du comité technique ENS et de la commission environnement, nous avons pu réaliser plusieurs diagnostics de la faune et de la flore du site, définir un Plan de Gestion sur 5 ans et un schéma d'accueil du public, avec au total un budget de 320 000 Euros, dont 68% sont apportés par le Département. Un parking a été réalisé à l'entrée du Village , 4 km de sentiers découverte sont en cours de balisage, ainsi que 2 sites remarquables sont mis en valeur. Il nous restera pour les années futures à réaliser le cheminement doux de retour entre Combe et le Village et d'aménager le terrain Verde, situé dans la zone humide, lieu de halte et d'activités de formation. **(voir photo p.9)**

Je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet, le Département de l'Isère, tous les élus de la commune qui ont soutenu le projet, les membres du Comité de Pilotage ENS, les propriétaires fonciers qui nous ont cédé des terrains ou signé des conventions, les membres des commissions, les entreprises et consultants supports, et en particulier l'Office National des Forêts.

Je vous souhaite de belles randonnées dans cet espace naturel privilégié !

LE 4 MAI, CHAMP-SUR-DRAC FÊTE LA NATURE !

Cette année, le 4 mai est une date importante. En effet, il s'agit du jour de l'inauguration de l'Espace Naturel Sensible de Combe mais aussi du jour consacré à la nature ! Le samedi à partir de 13h30 à la Tour des 4 saisons, la municipalité organise la 2e édition de la Fête de la nature : un après-midi dédié à la découverte de la faune et de la flore de l'ENS de Combe. Petits et grands pourront participer aux visites thématiques, au jeu de piste ou encore à des ateliers proposés par la Médiathèque. Retrouvez le programme complet sur le site internet de la ville.



🔍 ZOOM SUR

LES ORCHIDÉES : NOTRE PRAIRIE ABRITE 18 SORTES D'ORCHIDÉES

Nos prairies sont qualifiées de prairies sèches à orchidées étant donné la roche présente et la faible épaisseur de sol, l'exposition sud et chaude. Les orchidées aiment ces milieux secs.

Un inventaire de 2022 a permis de compter 18 espèces d'orchidées différentes. Elles fleurissent entre avril et juin.



La nouvelle école maternelle en question :



POURQUOI UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE ?

Le restaurant scolaire actuel a été ouvert en 2018, il est donc bien légitime de se poser la question de la nécessité de réaliser un nouveau restaurant scolaire seulement pour l'école maternelle. Nous avons demandé à différents acteurs phares du projet de nous expliquer ce choix.

“ Pour rappel, le leitmotiv du groupe de travail depuis le début de ce projet, composé en majorité de divers professionnels de l'animation et de l'éducation était de penser avant tout au bien-être des enfants dans tous les accueils : temps éducatif, périscolaire ou extrascolaire. Mais également la prise en considération de l'évolution des métiers de l'animation.

Les demandes pour chaque accueil ne cessent d'augmenter sur la commune et sur le territoire notamment pour les enfants de maternelles (voir QR Code résultats du questionnaire aux familles de décembre 2023).

La problématique est double aujourd'hui : on observe un accroissement de la population chenillarde mais aussi une évolution des besoins sur les modes de gardes. En effet, l'organisation des familles a changé, les parents ont besoin des accueils collectifs de mineurs dans leur quotidien. En tant que service public, nous devons nous positionner comme un repère, un soutien à la parentalité et adapter notre offre pour permettre à tous les enfants d'être accueillis. Attention, il faut aussi avoir en tête que les limites ne sont pas seulement liées à la surface des bâtiments mais aussi à diverses réglementations qui imposent notamment un nombre maximum d'enfants par animateur.

Se déplacer à pied pour se rendre au restaurant scolaire des Gonnardières, avec à ce jour en moyenne 70 enfants de 3 à 6 ans, 8 fois par semaines a été certainement réfléchi mais s'avère inadapté sur le plan réglementaire, humain et sécuritaire. Le temps de restauration est l'accueil le plus prisé et le plus demandé, nous sommes certains que les demandes continueront à augmenter dans les années futures.

Le réfectoire fera plus de 100 m² (contre 60m² aujourd'hui pour l'emplacement des enfants de maternelles). Le fait d'avoir le restaurant scolaire sur place nous permet de penser à une organisation totalement différente avec la possibilité d'envisager des doubles services, privilégiant l'aspect qualitatif de la prise du repas dans un environnement calme et plus apaisant pour tous tout en accueillant un plus grand nombre d'enfants.

Avec ce projet nouveau, tant sur son architecture, que sur l'aspect environnemental, les enfants ne se sentiront pas perdus, avec des proportions qu'ils pourront facilement appréhender. Ainsi à l'image d'un cocon, l'architecture du projet vise à générer une ambiance protectrice et réconfortante.

Ce projet s'inscrit dans une vraie démarche pour les générations futures. Je tiens aussi à souligner la grande implication du directeur du service technique, Nicolas Breyse, son expertise est précieuse sur ce projet. Un projet qui se veut exigeant en tout point car il a été imaginé pour les 50, 60, 70 prochaines années avec notamment la possibilité d'ouvrir une 6^e classe qui sera déjà incluse dans le bâtiment...”

Alexandre Bonnet-Gamard,
directeur éducation, enfance et jeunesse et désigné
chef du projet de l'école maternelle depuis 2021



Retrouvez les résultats du questionnaire envoyé aux familles en décembre 2023 en scannant le QR Code.



“

Tous les jours les ATSEM font le même rituel avec les enfants : elles les récupèrent dans les classes, passage aux toilettes, les aident à s'habiller (en hiver manteaux, bonnets, écharpes, gants...), les emmènent jusqu'au bus, les attachent un par un et se dirigent à la cantine. Une fois arrivés sur site les enfants se lavent les mains et passent à table. Le repas terminé tout le monde repart en direction l'école, en 2 rotations différentes car tous les enfants ne peuvent pas monter dans un seul bus. Toute cette logistique est très chronophage et les enfants n'ont malheureusement pas le temps de jouer sur leur pause méridienne. Dès qu'ils arrivent à l'école, c'est passage aux toilettes, lavage de mains, et direction le dortoir pour les plus petits, et la salle de classe pour les plus grands.

Le fait d'avoir la restauration dans l'enceinte du bâtiment scolaire permettra un gain de temps notable pour les enfants afin qu'ils puissent profiter de leur temps de pause pour jouer, de la fatigue en moins en raison de l'arrêt des déplacements et de la sérénité pour les agents qui n'auront plus à se soucier d'assurer la sécurité physique des enfants lors des temps de trajets extérieurs à l'école.

Cécilia Bourgin,
responsable éducation enfance et jeunesse

“

L'équipe municipale est ravie du lancement du chantier phare de son mandat : une nouvelle école maternelle ! Je rappelle que nos projets de construction sont guidés par la performance énergétique, le confort thermique et acoustique.

Intégrer un restaurant scolaire au sein de la nouvelle école maternelle aura plusieurs impacts positifs pour le bien-être des enfants. En effet, les petits ne devront plus se déplacer pour se rendre à la cantine. Cela donnera aussi la possibilité aux parents d'enfants de moins de 3 ans de les inscrire à la cantine. C'est très important pour nous de garantir au plus grand nombre l'accès aux services municipaux dans la limite des moyens humains et financiers.

Enfin, n'oublions pas que cette école est pensée pour demain. Notre commune se renouvelle et rajeunit petit à petit en accueillant des familles. Il est de notre devoir en tant qu'élus d'anticiper ces changements en prévoyant un lieu évolutif et confortable pour les petits chenillards du présent et du futur

Sylvie Chabany,
adjointe à l'éducation

“

L'association des parents d'élèves de Champ-sur-Drac a été sollicitée de nombreuses fois dans le cadre du projet « Les écoles de demain » pour la construction de la nouvelle école maternelle. Nous nous réjouissons qu'un restaurant scolaire soit construit car il pourra accueillir l'ensemble des élèves scolarisés, limitera les temps de trajets et donc la fatigue des enfants. Même les enfants de moins de trois ans pourront être accueillis car le restaurant et l'École maternelle se trouveront sur le même site. Le fait que la maternelle ait son propre restaurant scolaire désengorgera et rendra plus calme le restaurant scolaire actuel, qui lui accueillera uniquement l'ensemble des élémentaires. Nous espérons que la municipalité mettra tout en œuvre pour recruter le personnel adéquat afin que chaque enfant scolarisé puisse bénéficier de ce service

L'APE de Champ-sur-Drac

“

La restauration sur place enlèvera aux élèves de maternelle un facteur d'inquiétude liés aux déplacements et à la connaissance d'un nouveau lieu.

Sans déplacement, les élèves auront alors plus du temps pour manger dans un environnement adapté à leur âge et moins bruyant puisque les élèves de l'élémentaire resteront dans leur lieu de restauration actuel.

Ce gain de temps permettra aussi aux élèves de profiter d'un temps de détente avant de retourner en classe ce qui sera bénéfique aux apprentissages de l'après-midi.

Stéphanie Lembeye,
directrice de l'école maternelle

À vos agendas

Réunion publique de présentation de la nouvelle école maternelle avec visite virtuelle et découverte du nom de l'école : le 22 mai - 18h30 Salle Navarre

Avoir 20 ans : hier aujourd'hui et demain

UN ÉVÉNEMENT QUI RÉUNIT TOUTES LES GÉNÉRATIONS SUR NOTRE TERRITOIRE



Fort du succès de l'événement "À la rencontre de fils et filles d'immigré-e-s d'hier et d'aujourd'hui", les associations et structures municipales ainsi que les élus à la culture des trois communes organisatrices de cet événement en 2022 (Champ-sur-Drac, Champagnier et Jarrie) ont décidé de poursuivre cette aventure par la programmation en 2024 (de mars à juin) d'« Avoir 20 ans : hier, aujourd'hui et demain ». Dans ces pages, nous vous présentons le programme complet. Mais tout d'abord, retrouvons Evelyne Duces qui nous parle de ce projet rafraîchissant !



Evelyne Duces,
adjointe services
à la population,
culture

Racontez-nous la Genèse de cette collaboration intercommunale ?

Tout a commencé avec la programmation, en 2022, du spectacle de la Compagnie du Totem « Fils d'immigrés ». Ce thème, toujours d'actualité, et qui avait une résonance toute particulière par rapport à la population de nos trois communes, a été le départ d'un travail fédérateur et collaboratif, initié par Richard Refuggi (voir page 15), qui a donné lieu aux rencontres « Fils et filles d'immigrés d'hier et d'aujourd'hui ».

Cet événement nous a permis de nous interroger sur la mobilité à une échelle locale. Nous avons souhaité, par des projets culturels et intergénérationnels, créer des ponts entre nos communes et permettre aux habitants de mieux se connaître, d'échanger et de s'enrichir au contact les uns des autres.

Forts du succès de ce premier projet, nous avons décidé de renouveler l'expérience, en 2024, avec les rencontres « Avoir 20 ans : hier, aujourd'hui et demain ».

Quelles sont les particularités de notre territoire concernant la culture ?

Notre ville fait partie de petites communes, en marge des grandes villes de la Métropole, avec souvent peu de moyens mais désireuses de proposer une vie culturelle locale de qualité. La communication et l'entraide sont donc essentielles.

À Champ-sur-Drac, nous favorisons l'accès à des pratiques

artistiques variées, nous mettons des salles à disposition pour les cours de musique et de théâtre et aidons financièrement les associations grâce à des subventions permettant d'avoir des tarifs attractifs pour les élèves.

Nous soutenons également les artistes en les accueillant en résidence et faisons en sorte d'amener les habitants à prendre une part active à la vie culturelle locale. Enfin, lors de la saison 2023/ 2024, nous avons souhaité proposer la scène de l'espace culturel Navarre à autant d'hommes que de femmes.

Comment Jarrie, Champagnier et Champ-sur-Drac se complètent-elles ?

Chacune de nos communes a en effet ses particularités. Nos communes disposent toutes les trois de lieux culturels et d'équipements très différents qui nous permettent de proposer aux habitants une offre variée. Des espaces sportifs, des bâtiments issus de notre patrimoine, des salles de spectacle, des musées, des médiathèques accueillent le public dans des conditions diverses pour des moments très festifs ou plus intimistes...

Champagnier a une MJC très dynamique. La commune accueille de nombreux groupes locaux et a créé entre autre un événement autour de « la dictée ».

Jarrie « touche » une population très jeune avec le collège et le Centre Socioculturel Malraux. Elle dispose également de lieux culturels emblématiques comme Le musée de la Chimie ou encore Le château de Bon repos.

Dans notre ville, nous disposons d'une salle de spectacle et de cinéma qui fait partie de notre patrimoine, avec un équipement de qualité et une très belle programmation. Nous avons également une association qui ouvre le Musée Autrefois une fois par semaine, le samedi, d'avril à octobre.

À 20 ans, quelles étaient vos envies, vos rêves ? Les avez-vous réalisés ?

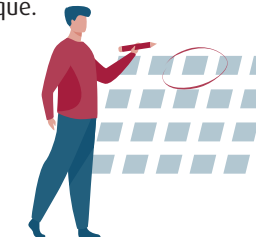
Mes rêves étaient très modestes : fonder une famille, partager de bons moments avec mes amis et enseigner. J'ai eu la chance d'avoir pu réaliser tout cela.

À 20 ans je rêvais également de parcourir les petites routes

de France dans un bibliobus multicolore pour aller parler de littérature dans les petits villages.

J'aurais aussi aimé élever des ânes du Poitou ou devenir viticultrice, mais il n'est jamais trop tard pour réaliser ses rêves...

Voilà, vous savez tout ... ou presque.



TOUT LE PROGRAMME

16|03 **CHAMPAGNIER** ESPACE DES 4 VENTS

Nos 20 ans en collage

Création d'un collage d'une situation ou d'un personnage représentant de manière farfelue, l'époque de nos vingt ans passés, présents ou futurs.

13|04 **JARRIE** ESPACE CULTUREL PAUL BERNARD

Job story des débuts prometteurs

Une expérience théâtrale immersive et ludique autour de la question du travail et plus particulièrement de l'entrée dans le monde du travail.

25|04 **CHAMPAGNIER** ESPACE DES 4 VENTS

Et vous, vos 20 ans

Rencontre / débat intergénérationnel en présence de deux invitées jeunes auteures auquel tous les jeunes de cet âge sont vivement invités à participer.

03|05 **CHAMP-SUR-DRAC** ESPACE CULTUREL NAVARRE

20h30 • Tracy De Sà

Son flow technique et ultrarapide, son féminisme revendiqué, sa culture musicale large (flamenco, dancehall, musique latine) et ses prestations lives enflammées lui offrent de hautes ambitions, urbaines, et beaucoup plus encore. Elle choisira d'abord la danse et les battles avant de saisir un stylo et une feuille pour se mettre au rap. Gestuelle, attitude, état d'esprit militant, tout traduisait déjà en elle une aptitude inexploitée pour la matière. La scène, son ring, ajuste le détail, perfectionne tout ce qui peut l'être, règle ses shows pour les amener vers toujours plus de perfection, sans temps mort ni place pour l'à-peu-près.

À partir de 12 ans

Plein tarif : 14€,

Tarif Pass'culture Navarre : 11€,

Tarif réduit : 8€

Infos : 04 76 68 88 57

Billetterie : www.espaceculturelnavarre.fr

03|04
05|05 **JARRIE** ESP. CULT. P. BERNARD & SALLE MALRAUX

Jeunes des campagnes, Jeunes des villes : Tous citoyens !

Le CSC Malraux et les services culturels de la Ville de Champ-sur-Drac et Jarrie ont décidé de centrer le projet sur les jeunes de 12 à 25 ans et leurs pratiques artistiques. L'art, la culture sont importants et source de réussite pour les jeunes de toute origine sociale, culturelle. Le plaisir à produire ensemble, à montrer ce dont chacun est capable permet de donner aux jeunes une place dans une société qui les voit plus souvent comme un problème que comme un avenir. Le CSC André Malraux et Emergences de la Ville de Grenoble, et de nombreux partenaires se retrouvent pour mettre en avant la parole des jeunes dans un projet d'expression et de rencontres artistiques. Dès le mois de Mars 2024, les jeunes de Jarrie, Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Georges de Commiers, Échirolles, Champagnier et bien d'autres villes encore, viennent se rencontrer sur leurs pratiques artistiques pour une mise en valeur de leurs créations communes.

> Voir détail du programme sur le site de la ville de Jarrie

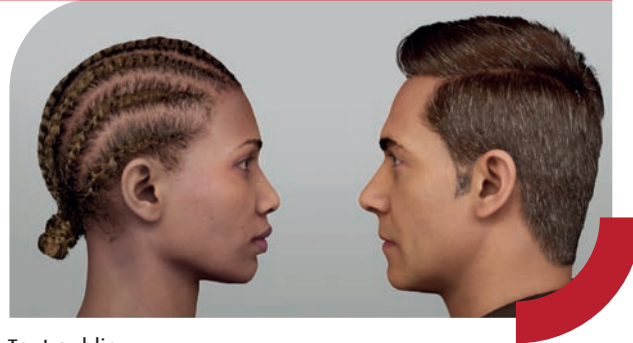


18 | 05 CHAMP-SUR-DRAC ESPACE CULTUREL NAVARRE

20h30 • Mirroir

Pour la première fois, les chercheurs sont arrivés à créer un programme capable de répondre à n'importe quelle question que se pose l'humanité. « Nous pensons avoir découvert celle que nous recherchons ardemment depuis tant d'années : L'IA globale. Celle qui répondra à toutes nos interrogations et nous aidera à façonner le futur ». Communiqué du laboratoire. Les membres du public sont conviés à une session de test pour éprouver le programme. Ils devront donc apprendre à connaître cette IA, lui poser des questions afin d'en apprendre plus sur elle. Ou sur eux-mêmes ?

À la suite du spectacle, nous vous proposerons un temps d'échange sur cette thématique. Des ateliers de sensibilisation aux IAs ont été proposés aux secteurs jeunes de Champ-sur-Drac du 16 au 18 avril.



Tout public

Plein tarif : 14€,

Tarif Pass'culture Navarre : 11€,

Tarif réduit : 8€

Infos : 04 76 68 83 82

Billetterie : www.espaceculturelnavarre.fr

24 | 05 JARRIE CAFÉ DE LA GARE

18h00 • Scène ouverte – slam session

Vous souhaitez lire un texte, déclamer, chanter, railler, râler ou seulement écouter. Cette soirée est pour vous. Convivialité et bonne humeur garantie !

www.assoartpop.fr

Participation libre (à l'entrée)



25 | 05 CHAMPAGNIER ESPACE DES 4 VENTS

20h30 • Dansons nos 20 ans

Rencontre festive et intergénérationnelle en 2 parties : démonstrations de danses par des jeunes amateurs et professionnels puis concert (dansant) sur des musiques des 70's.

Billetterie et restauration : seulement sur réservation à Helloasso : dansons nos 20 ans - MJC

Tarifs entrées : 13€, 10€ moins de 20 ans et étudiants (demandeurs d'emploi)

Restauration : 7 euros (une assiette froide + 1 dessert)

Contact : concert.champagnier@gmail.com

30 | 05 CHAMP-SUR-DRAC ESPACE CULTUREL NAVARRE

14h30 & 20h30 • Ensemble... Sur Les Chemins De Nos Vies

31 | 05 CHAMP-SUR-DRAC ESPACE CULTUREL NAVARRE

20h30 •**Ensemble... Sur Les Chemins De Nos Vies**

Un spectacle qui nous interroge sur le rapport entre les générations du passé et celles du présent. Héritiers de progrès et d'erreurs, porteurs du futur, dans ce monde actuel : Quel Avenir pour l'Humanité ? Quel Devenir pour la Jeunesse ?

Billetterie : www.espaceculturelnavarre.fr



ZOOM SUR

CHER.ÈRE MOI, JE T'ÉCRIS ...

Restitution des ateliers scolaires d'écriture et de dessin : lecture à voix haute de quelques lettres d'élèves, mise en capsule de leurs réalisations mêlant écriture, photographie et dessin. RDV dans 10 ans pour l'ouverture de la capsule !

Le réseau de bibliothèques Les Intermèdes met en place des actions à destination de différents publics autour de la lecture, l'écriture, la danse, la peinture, les arts en général et aborde des thématiques variées. La compagnie du dernier étage interviendra au cours des mois d'avril et de mai dans l'école Madeleine Vatin-Perignon, Champagnier, pour un travail d'écriture.

artistes et les bibliothécaires. Leurs productions seront ensuite placées dans une capsule temporelle fermée jusqu'en 2034.

Ateliers de lecture, d'écriture et de dessin dans les classes de CM1-CM2 pour créer une capsule temporelle dans laquelle seront placées les réalisations des élèves mêlant écriture, photographie et dessin.

L'édition 2024 autour du projet « Avoir 20 ans » invite les jeunes de 9 à 11 ans, futurs vingtenaires à se projeter dans l'avenir par le biais de l'écriture et du dessin au cours de 3 ateliers (lecture + écriture + arts plastiques) animés par des

Les artistes et intervenants associés sont : Compagnie du dernier étage, Louise Bataillon (comédienne, metteuse en scène et autrice), Coralie Simmet (illustratrice, peintre et artiste intervenante) et Laetitia Du Rosier (bibliothécaire).



Classe de CM1-CM2 de Marlène Font - école du Pavillon Atelier d'écriture Chère moi, je t'écrit....
proposé par la médiathèque et animé par Ariane Salignat et Coralie Simmet

Qui est Richard Refuggi, coordinateur de cet événement

Richard Refuggi,
Nageur de haut niveau, professeur EPS et enseignant à l'UFRAPS de Grenoble

Issu du milieu sportif (nageur de haut niveau, professeur d'EPS, enseignant à l'UFRAPS de Grenoble), il s'est progressivement impliqué en tant que bénévole dans des milieux artistiques sur Grenoble (Jazz Club de Grenoble) et en Corse (Association des Rencontres Internationales Artistiques ARIA et Sorru in Musica). Aujourd'hui, il réside à Champagnier, préside l'association «Un thème un livre un débat» et est un membre actif de la MJC. Depuis une dizaine d'années, afin de promouvoir l'ARIA, il a proposé des pièces de théâtre et des lectures musicales notamment à Champ-sur-Drac.

En 2022, il a soumis à Hugo Legris, Directeur du service culture à Champ-sur-Drac, de programmer une pièce de théâtre « Fils d'immigré » avec Patrick Palmero. C'est à partir de là, que Richard Refuggi a impliqué les différentes structures et associations de Jarrie, Champagnier ainsi que le collège du Clos Jouvin afin de mettre en place des actions liées à ce thème. Ce projet a pris le nom de « À la rencontre de filles et fils d'immigré-e-s hier et aujourd'hui ». De cette première aventure pleine de succès est né un collectif de pilotage dont Richard Refuggi est devenu le coordinateur même s'il tient à souligner qu'il s'agit d'une vraie entreprise collective.

Le Comité du Souvenir Français ROMANCHE-OISANS

NOUVELLE ASSOCIATION À CHAMP-SUR-DRAC



Le Souvenir Français est une association loi 1901, dont le siège est à Paris et qui est présente sur tout le territoire français mais aussi à l'étranger.

Née en 1872 en Alsace et en Lorraine occupées, fondée en 1887 par François Xavier NIESSEN, insérée au Journal Officiel du 12 juillet 1904, elle est reconnue d'utilité publique le 1^{er} février 1906. Sa devise : **"À NOUS LE SOUVENIR... À EUX L'IMMORTALITÉ."** Chaque département ou pays a un représentant qui gère les différents Comités.

Le nouveau Comité Romanche-Oisans du Souvenir Français a tenu sa première assemblée générale à Champ-sur-Drac. Créé le 1^{er} octobre 2023, il succède au comité Oisans et rayonne désormais, comme son nom l'indique, dans la vallée de la Romanche et dans l'Oisans.

Gaby VITINGER, son président, a présenté son bureau qui a pour trésorier René DE ROS et secrétaire Arlette BONNET. Son siège social est à la mairie de Champ-Sur-Drac.

Le but du comité qui est de conserver la mémoire en entretenant les tombes ainsi que les monuments élevés à la gloire des morts pour la France au cours de son histoire ou qui l'ont honorée par leur engagement au service de la Nation, leurs actes héroïques ou toutes autres belles actions. Il anime la vie commémorative en participant aux cérémonies patriotiques nationales et transmet le flambeau du souvenir aux générations successives en leur inculquant par la connaissance de l'histoire, le sens du devoir, l'amour de la patrie et le respect de ses valeurs.

Cependant, le Souvenir Français n'est pas une association d'anciens combattants. Elle est ouverte à tous, sans distinction, même aux mineurs de plus de 13 ans s'ils sont accompagnés par un adulte.

Vous avez certainement déjà remarqué sur certaines tombes dans les cimetières, les stèles ou monuments, la cocarde* bleue blanche et rouge indiquant une intervention réalisée par le Souvenir Français. Le chantier est vaste et nous découvrons de jour en jour de nouvelles personnes qui méritent de la Nation. Faire perdurer leur mémoire, rappelle à chacun les sacrifices faits par ces personnes afin que nous puissions vivre libres aujourd'hui.

Chaque année la liste s'allonge, mais aussi les tombes en déshérence qui sont vouées à disparaître. C'est là que le Souvenir Français intervient en effectuant les travaux nécessaires à leur sauvegarde. L'État indique que c'est le rôle du Souvenir Français, nos comités sont constamment à la recherche de fonds et comptent sur la générosité des institutions et des adhérents qui consentent à les aider. Vous les verrez peut-être aux portes des cimetières, une fois par an à la Toussaint, lors de leur quête.

Le Comité œuvre aussi dans la recherche des informations concernant des personnes, tels les morts pour la France, les Justes parmi les Nations, les maquisards de la dernière guerre mondiale et bien d'autres encore. L'adhésion au Comité est de 10€ par an et se veut la moins chère possible afin d'être à la portée de tous, elle est à souscrire auprès du trésorier.

☎ 06 41 41 04 96.

✉ souvenirfrancais.romancheoisans@gmail.com

Plusieurs dossiers mémoriels sont en cours actuellement dans nos communes. Votre aide nous est précieuse. C'est le souvenir qui fait vivre l'histoire à laquelle chacun se rattache en regardant le futur.



Le Président du Comité du Souvenir Français Romanche-Oisans
Gaby VITINGER

Comme une fille ?



Une fille, ça court de travers, ça se bat comme un petit chat, ça ne sait pas lancer une balle. Tu y crois, toi ? Quelle image te fais-tu d'une équipe de filles sur un terrain de rugby ? Elle est certainement très loin de ce que je vois sur le terrain du stade P. Pillet en ce mercredi soir. 20 joueuses forment la section féminine de l'USJC Rugby. Pas de postes attitrés pour jouer au Touch Rugby : elles sont aussi polyvalentes que leurs profils sont variés.



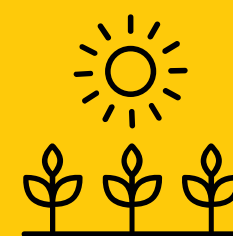
16 joueuses ce soir sous les directives de Miloud. « Entraîner des filles, c'est différent des gars. Mais c'est un vrai plaisir ! Elles sont assidues, volontaires. Certaines ont l'esprit compétition, d'autres cherchent un défouloir ou la pratique d'un loisir. » Elles ont troqué leurs talons pour des crampons. Ça leur va bien !

Après l'échauffement et des passes bien cadrées, la sueur a remplacé le fond de teint. Mesdames, vous n'êtes pas très présentables ! « La boue, le froid, la pluie, on y pense plus quand on est lancées. L'apparence, on s'en fiche, c'est le ballon qui compte ! », répond Célia. « Nous ne sommes pas des brutes, la pratique du sport ne nous enlève pas notre féminité. Mais nous plaçons la priorité là où il faut quand nous ne sommes sur le terrain. » ajoute Alicia.

Mais comment se tourne-t-on vers le rugby au détriment de la danse ou de la GRS, sports plus traditionnellement associés à la gent féminine ? « C'est une histoire de collectif, de convivialité, de cohésion. Et la grâce et la représentation, c'est pas pour moi », confie Alicia. 'L'esprit rugby', elles l'ont. « Et le rugby est accessible, peut-être plus que d'autres sports du point de vue technique. Je n'en avais jamais fait avant, et finalement, j'arrive à me débrouiller » me glisse Célia.

Pas peur de vous casser un ongle ? « Mais ça arrive tout le temps ! On n'a pas peur pour nos ongles : ce sont nos doigts qu'on casse ! Et il y a les entorses et les tendinites... », rigole Alicia, au repos forcé pour 4 semaines.

Ces joueuses cassent cette image de fragilité qu'on colle aux femmes. En entraînement ou en tournoi au sein de la Ligue Aura, elles partent à la 'conquête' d'un milieu depuis longtemps masculin en 'déblayant' les idées reçues. De par leur agilité et sans être 'hors-jeu', elles réussissent un 'cadrage-débordement' tout en finesse pour confirmer 'l'essai' : les femmes comptent dans le sport en général et dans le rugby au sein de nos communes. Nos féminines confirment une tendance nationale depuis 2022 : il y a de plus en plus de joueuses (+22,12% globalement et +45% pour les catégories de U6 à U12 - janv. 2022). L'équipe adulte sait qu'elle peut compter sur la relève : plein de petites joueuses suivent leurs pas au sein du club. Et avec de tels modèles, elles se lancent dans la vie avec la conviction que la femme n'est pas le 'sexe faible' et que féminité ne rime pas avec fragilité. Alors ? Dubitatif ou convaincu ? Fais-toi ton opinion au stade Pierre Pillet un de ces soirs !



JARDIN LIBRE, INTÉRESSÉ ?

L'association "Les Jardins Chenillards" vous informe qu'il reste **deux jardins libres** qui attendent preneurs, la cotisation annuelle est de **30 euros**.

Si vous êtes intéressé :

☎ 0675396250

☎ 0666849098

Projet immobilier European Homes

RUE MARCEL PAUL

De quoi s'agit-il ?

Comme la ville en a connu dans un passé pas si lointain (construction des « Chalets » ou des « Grands chênes »), il s'agit d'un projet immobilier sur un terrain totalement privé envisagé rue Marcel Paul par le promoteur European Homes. Ce projet consiste à la construction de 26 logements privés.

Quel est le rôle de la mairie ?

Pour rappel, élaboré par la Métropole, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) définit les règles de construction et d'occupation des sols des 49 communes du territoire. Cela dit, la délivrance des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...) demeure une compétence des communes.

Le Maire délivre ou refuse les autorisations d'urbanisme sur la base de la réglementation en vigueur et en particulier des règles du PLUi. Le Maire ne peut pas s'opposer à un projet privé si ce dernier est conforme à cette réglementation. Comme pour tout autre projet urbanistique privé, le service urbanisme de la mairie en collaboration avec les experts des services de la Métropole ont instruit le dossier déposé par European Homes pour vérifier sa conformité. Respectant la réglementation en vigueur, le permis de construire a été délivré au promoteur.

À savoir ! Si le Maire refuse de signer un permis de construire conforme à la réglementation, il expose la municipalité à payer des indemnités importantes au porteur du projet.

La réaction des riverains ?

Dès l'automne dernier, le Maire, Francis Dietrich, voyant croître l'inquiétude et les questionnements des riverains, a demandé au promoteur de venir expliquer le projet immobilier en toute transparence aux habitants. C'est dans ce cadre qu'une réunion publique a été organisée par la municipalité le 7 décembre 2023, salle Zola.

Le 22 février 2024, une pétition* contre le projet immobilier du promoteur European Homes sis rue Marcel Paul a été remise en mains propres au Maire.

Le 29 février à 16h, une délégation de riverains a été reçue par le Maire afin que cette dernière puisse exprimer ses revendications face à ce projet.

Suite à ce rendez-vous, la municipalité a envoyé un courrier aux signataires* de la pétition.

Quelle suite ?

Un recours gracieux a été fait par les riverains pour annuler le permis de construire. La mairie a demandé une analyse juridique complémentaire.

*Retrouvez ces documents sur le site internet de la ville



Concertation du 1^{er} avril au 28 mai 2024



MODIFICATION N°3 DU PLUi



Le document central de l'aménagement de notre territoire

En France, il n'est pas possible de construire ce que l'on veut, où l'on veut, et heureusement... ! Il existe des règles qui encadrent l'occupation des sols et les constructions. Sur notre Métropole ces règles sont regroupées dans un document unique : Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou PLUi. Le PLUi n'est pas un document figé, bien au contraire ! Il doit pouvoir s'adapter à l'actualité des projets, aux nouveautés réglementaires et plus encore aux grands enjeux auxquels notre territoire fait face. Le PLUi est donc amené à évoluer régulièrement.

Un document complet... et complexe !

Le PLUi est un document **complet** et **complexe** ... ! Et pour cause, il doit proposer à la fois un cadre cohérent pour les 49 communes de la Métropole, tout en s'adaptant aux spécificités de chaque situation et de chaque territoire. Le PLUi c'est plus de **500 documents**, comprenant plus de **600 plans** et représentant près de **3m³** de papier !

Alors pour le modifier, c'est tout un chantier.

La modification n°3, c'est ainsi près de **400 points** allant de petits **ajustements mineurs** propres à un seul quartier, à des **évolutions plus significatives** impactant tout le territoire. Elle vise notamment à renforcer la prise en compte des

enjeux environnementaux avec de nouvelles dispositions en faveur de l'adaptation au **changement climatique** et de son atténuation, pour aller vers un **PLUi bioclimatique**.

Face à toutes ces informations, il n'est pas aisé de se faire une idée.

Bien comprendre pour contribuer au mieux

Pour autant, l'évolution d'un document aussi important **ne peut se faire sans les habitants, les acteurs du territoire et les usagers**. Fidèle à ses engagements participatifs, la Métropole souhaite associer largement métropolitaines et métropolitains.

Alors **pour vous guider**, la Métropole met en place une démarche de concertation dont l'objectif est de **vous donner toutes les clefs pour contribuer** :

- Pourquoi le PLUi existe-t-il ?
- Sur quel territoire s'applique-t-il ?
- Qu'encadre-t-il et que n'encadre-t-il pas ?
- Quels sont les grands objectifs qui ne peuvent être modifiés ?
- Que peut-on modifier et que modifie-t-on à l'occasion de cette modification n°3 ?

Ça vous intéresse ? Venez participer !

- **En ligne** : sur <https://metropoleparticipative.fr/>
- **En papier** : dans des registres installés à la mairie, une tablette est aussi à votre disposition
- **À l'occasion d'une réunion publique** : une réunion publique a eu lieu à Varcès le 11 avril dernier, vous avez loupé le rendez-vous ? Une réunion publique a lieu **le mardi 14 mai 2024 à 18h30 à Grenoble**, au siège de la Métropole, 1 Place André Malraux.



Scannez le QR code pour en savoir plus sur le site de Grenoble Alpes Métropole

Le service technique



UNE ÉQUIPE EFFICACE AU SERVICE DE NOTRE VILLE

Sur le terrain, ce sont six hommes qui travaillent dès l’aube, par tous les temps afin de rendre notre ville agréable, propre et sans danger. Nous avons rencontré Franck Archier, responsable de l’équipe technique qui nous en dit plus sur ses missions.



Franck Archier, responsable de l’équipe technique

Les chantiers de l’école maternelle et de la mairie ont démarré, quel est le rôle de l’équipe du service technique dans ce type de projets ?

De manière générale, sur tous les projets, nous avons un rôle clé, même s’ils sont gérés par des entreprises extérieures, notre équipe est toujours à disposition et en appui en cas de besoin car nous avons la connaissance du terrain. De plus, nous sommes sollicités en amont pour donner notre avis notamment sur la maintenance et l’entretien des nouvelles réalisations. Cela a été le cas pour la nouvelle école maternelle, nous avons été associés au choix du projet final. Concernant la mairie, nous avons eu un gros travail de déménagement, d’aménagement, de tri, de stockage et de manutention afin de rendre les lieux le plus agréable possible pour les agents qui continueront à travailler pendant le chantier. Enfin, autre exemple, nous sommes très contents d’avoir été associés à l’aménagement de l’Espace naturel sensible de Combe. À notre niveau, nous avons participé à délimiter et dégager la zone notamment sur celle de la carrière ; un gros travail de nettoyage et de débroussaillage a aussi été réalisé par l’équipe afin de permettre à l’entreprise retenue de pouvoir intervenir pour l’élaboration des sentiers.

(voir photo 4)



Votre équipe réalise-t-elle directement des projets d’aménagement ?

Oui et cela est très valorisant pour toute l’équipe. Cela nous change de notre quotidien. Cela se décide avec le directeur du service, Nicolas Breysse. Pour qu’un projet soit entrepris en direct par l’équipe il faut que trois critères soient réunis : notre compétence à faire techniquement le projet, le temps humain qu’il demandera et enfin la période de réalisation. En effet, il ne faut pas oublier que les projets viennent en plus de nos nombreuses missions quotidiennes pour entretenir la commune.

Pouvez-vous nous donner des exemples concrets ?

Avec l’équipe, nous avons profité du mois de février dernier (période creuse concernant l’entretien des espaces verts et vacances scolaires) pour mettre en œuvre trois chantiers.

Nous avons repris le réseau d’assainissement à l’école élémentaire du Pavillon. (voir photo 3) Nous intervenons trop régulièrement il fallait agir. Nous avons donc remplacé tous les tuyaux en bétons par du PVC et installé un regard qui n’était pas présent initialement.



Autre réalisation de l’équipe : la prolongation du ponton au Plan d’eau. (voir photo 2)

Rappelons que ce ponton avait été créé pour les personnes porteuses de handicap afin qu’elles puissent pêcher. Le niveau d’eau de l’étang est devenu désormais trop bas. C’est pourquoi, avec l’impulsion de la commission sport et vie associative, nous avons lancé les travaux. Il a fallu démonter la structure et les garde-corps pour rallonger le plancher et ensuite remonter le tout.

Enfin, nous participons aussi à la réparation du patrimoine de notre ville. (voir photo 1) En effet, il nous avait été signalé que la croix au Belvédère de Rochecourbière était cassée. Alors, nous avons commandé le bois pour réaliser une nouvelle croix, ce fut la partie la plus simple de ce projet. La deuxième étape fut de monter jusqu’au belvédère à pied avec tout le matériel et la croix qui pesait 80 kg !!! L’installation de la croix fut une troisième étape difficile pour ceux qui avaient le vertige ! Ce fut une très belle expédition pour toute l’équipe !

Un mot pour finir ?

Je tiens à dire que le travail au sein du service technique a beaucoup évolué depuis quelques années. Nous sommes un service « ressources », nous sommes donc très sollicités. Cela dit, il y a désormais de vrais efforts en matière d’évaluation et d’anticipation des besoins techniques et humains. Cela permet une optimisation de notre travail grâce à une planification de nos interventions. Je suis à l’aube de la fin de ma carrière et je suis toujours aussi content de venir travailler car j’ai une équipe motivée et dynamique. Mon métier me plaît et j’aime partager mon expérience avec mon équipe et surtout la mettre au service des chenillards.



! ATTENTION CHANTIERS EN COURS

Rénovation de la mairie :
fin du chantier prévu
fin 2024

Nouvelle école maternelle :
fin du chantier prévu
2e semestre 2025



Le service « **Sortir Plus** » pour renouer avec l'extérieur

Sortir Plus est un service proposé par l'Agirc-Arrco aux retraités de 75 ans et plus qui sont fragilisés ou qui éprouvent des difficultés pour se déplacer. La caisse de retraite complémentaire vous aide à organiser les prestations d'accompagnement pour vos sorties, à pied ou en véhicule. Elle règle le service d'aide à domicile intervenant, dans la limite d'un plafond fixé chaque année.



UNE ACTION SOCIALE
agirc-arrco

Quelles sorties ?

Sortir Plus vous permet d'être accompagné pour :

- Faire des courses,
- Rendre visite à des amis ou de la famille,
- Aller chez le coiffeur,
- Aller au restaurant,
- Faire une promenade,
- Aller chez le médecin ...

Ces sorties peuvent se faire à pied ou en voiture.

Comment se passe la sortie ?

L'accompagnateur vient vous chercher à l'heure convenue pour vous accompagner à pied ou en voiture, à votre destination. Selon le cas, il peut vous attendre ou rester à vos côtés. Il vous raccompagne ensuite à votre domicile.

Comment faire appel à Sortir Plus ?

Pour bénéficier du Service Sortir Plus, contactez un conseiller au 0 971 090 971 pour faire votre demande. Vous pouvez l'appeler à tout moment de l'année, lorsqu'un premier besoin de sortie est nécessaire et si possible environ une semaine à l'avance. Il vérifiera votre éligibilité au service et le cas échéant un service d'accompagnement professionnel pourra vous être proposé pour l'année dans la limite d'un plafond fixé chaque année.

Quel coût ?

Vous n'aurez rien à avancer, ni à régler au service d'aide à la personne à la fin de la sortie. Vos sorties sont intégralement prises en charge par votre caisse Agirc-Arrco dans la limite d'un plafond fixé chaque année.

Plus d'infos : <https://www.agirc-arrco.fr>

Ou appeler le numéro **0 971 090 971** Service gratuit + prix appel



RAPPEL PLAN CANICULE

Inscrivez-vous ou inscrivez une personne isolée et fragile sur le registre des personnes isolées et vulnérables en appelant le :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) -
Mairie de Champ-sur-Drac - 38560 Champ-sur-Drac
04 76 68 48 80 - 04 76 68 48 95
beatrice.rebillard@ville-champsurdrac.fr - ccas@ville-champsurdrac.fr



Violence intrafamiliale : des chiffres en hausse

244 000 personnes ont été victimes de violences conjugales en France en 2022, et 118 femmes sont mortes sous les coups de leur compagnon. En 2022, en Isère, on a enregistré 5 800 cas de violences intrafamiliales, dont trois quarts touchant des femmes. C'est une augmentation de plus 13,7 % par rapport à 2021.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Vous êtes victime ou témoin de violences faites aux femmes ?
Des solutions existent :

3919
Appeler le 3919
Numéro d'aide et d'écoute, anonyme et gratuit.

ARRÊTONS LES VIOLENCES .GOUV.FR
Se rendre sur le site
ArretonsLesViolences.gouv.fr
Plateforme de signalement en ligne, anonyme et gratuite.

17 **SMS 114**
En cas d'urgence
appeler le 17 Police Secours
ou envoyer un SMS au 114.

Ces outils sont disponibles 24h/24 et 7j/7.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur ArretonsLesViolences.gouv.fr

Services spécialisés sur le territoire :

Femmes victimes de violences

Issue de secours Rialto
SOS femmes 38

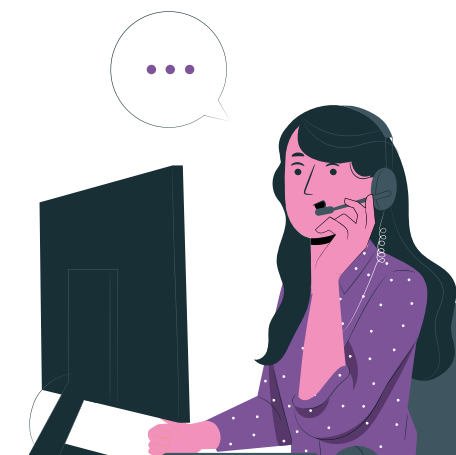
04 76 70 02 05

Solidarité femmes
Miléna Grenoble

04 76 40 50 10

Aide Information
aux Victimes

04 76 46 27 37



L'équipe du CCAS reste un interlocuteur de proximité pour les situations fragiles. Elle peut vous écouter, vous accompagner et vous orienter vers les structures spécialisées.

Le plan individuel de sûreté



UN GUIDE ESSENTIEL POUR SE PRÉPARER AUX RISQUES MAJEURS

Les catastrophes naturelles ou technologiques concernent l'ensemble de la population et peuvent affecter chacun d'entre nous. Face aux risques majeurs, la préparation aux crises est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen.

Le guide « Prêts ? Parés ! » vous aidera à identifier les risques autour de vous, à organiser votre autonomie durant cette phase critique, à vous protéger et protéger vos proches en situation d'urgence.



Dans ce guide, vous trouverez les 3 bons réflexes à avoir :

1. Je m'informe sur les risques qui m'entourent :

Pour vous apporter les informations fiables et utiles sur les risques identifiés dans votre environnement, de nombreuses sources officielles existent :

- Site internet : www.georisques.gouv.fr
- Auprès de la mairie : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) (en ligne sur le site internet de la ville)
- Auprès de votre préfecture : Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- Les sites et réseaux sociaux des services de l'État

2. Je me prépare à faire face

Préparez un kit d'urgence contenant de quoi vivre pendant 3 jours. Il vous permettra d'être autonome en cas d'évacuation ou de mise à l'abri à votre domicile

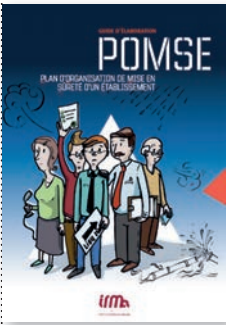
3. J'agis en cas d'aléas ou d'alerte

Pendant la crise, je suis l'évolution de la situation et je respecte les consignes émises par les autorités.

Téléchargez le guide sur le site internet de la ville rubrique risques majeurs

🔍 ZOOM SUR

LE PLAN D'ORGANISATION ET DE MISE EN SÛRETÉ D'UN ÉTABLISSEMENT (POMSE)



Téléchargez le guide sur le site internet de la ville rubrique risques majeurs

Qu'est-ce-que le POMSE ?

Le POMSE donne ainsi la possibilité aux responsables d'établissements de mettre en place une procédure interne adaptée pour garantir la sécurité des usagers et des salariés en cas d'événement. L'efficacité de cette démarche repose avant tout sur une forte motivation et implication des acteurs concernés. En effet, les établissements sont particulièrement vulnérables du fait de leur vocation à accueillir un public hétérogène (usagers ou salariés, handicapés, etc.). Il est donc primordial de pouvoir mettre en œuvre des actions adaptées. Ainsi, le recensement des risques auquel est soumis l'établissement, l'identification des moyens d'alerte et d'information, la détermination des modalités pour répercuter l'alarme au sein des bâtiments, la définition d'une organisation de crise et la constitution du matériel d'urgence sont autant de points qui sont traités dans le POMSE.

Pourquoi mettre en place des POMSE ?

Un accident majeur peut provoquer une situation d'exception laissant un certain temps un établissement seul et isolé face à la catastrophe (plus de téléphone ni d'électricité, intervention des secours différée,...). De plus, depuis quelques années, de nombreux rapports constatent que le nombre d'événements qualifiés d'exceptionnels est en hausse sur le territoire français. Il apparaît également que la menace terroriste est partout. Il semble donc important que l'ensemble des acteurs participant d'une manière ou d'une autre à la protection de la population (donc celle des usagers dans les établissements) se prépare à être confronté à ces situations exceptionnelles en étant en mesure de réagir de manière adaptée.

Plus d'informations auprès de l'IRMa :

☎ 04 76 47 73 73 ✉ irma@irma-grenoble.com



Que vous soyez une entreprise ou un particulier : inscrivez vous en ligne au système d'appel en masse !

Dans le cadre de la gestion des risques majeurs, Champ-sur-Drac s'est dotée du système d'alerte rapide RING de Cedralis afin de vous avertir directement si vous êtes concernés par un événement de sécurité civile (phénomène météorologique intense, accident industriel, pollution du réseau d'eau potable, etc.). Pour bénéficier gratuitement de ce dispositif d'alerte, il suffit de vous inscrire en ligne via le QR code et de suivre les instructions

Déjà inscrit ? Vous avez des modifications ? Même chose, flashez le QR code.

Vous devez demander un mot de passe temporaire :

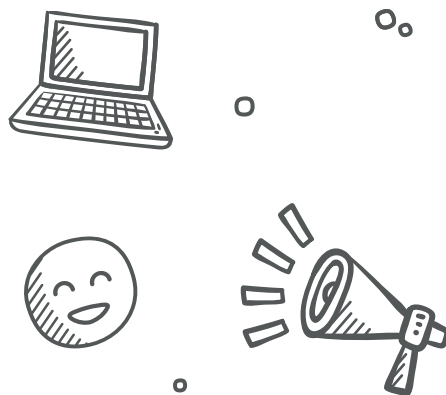
- Cliquer sur "J'ai oublié mon mot de passe"
- Saisir l'adresse courriel que vous avez indiquée lors de votre inscription.
- Cliquer sur "Valider" : vous recevrez alors un mot de passe temporaire pour vous connecter.

Les informations à saisir :

- Vous devez modifier votre mot de passe temporaire en saisissant un nouveau mot de passe dans les zones "mot de passe" et "confirmation"
- Vous pouvez indiquer votre ou vos numéros de téléphone (fixe, mobile professionnel ou personnel)
- Vous pouvez ensuite, si besoin, modifier la première adresse email, mais n'oubliez pas que c'est l'adresse qui vous servira à vous reconnecter au site pour mettre à jour vos coordonnées !
- Vous pouvez également renseigner une 2^e adresse email

Il est très important que vous conserviez votre identifiant et mot de passe pour effectuer les modifications nécessaires à votre fiche en ligne. Les coordonnées indiquées seront celles utilisées en cas d'appel en masse, privilégiez les numéros de téléphone portable et indiquez bien votre / vos adresses email.

On évalue la communication



Depuis ces dernières années, la mairie œuvre pour une harmonisation et la modernisation de ses outils de communication, mais surtout pour donner un maximum de clarté et de sens aux messages institutionnels. Communiquer sur les actions municipales est une mission de service public. La municipalité souhaite évaluer ses outils de communication pour être toujours plus proche des attentes des habitants sur ce thème. Aussi, elle veut s'assurer d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en la matière. On vous les rappelle ci-dessous.

Informers

L'objectif prioritaire de la municipalité est d'informer ses concitoyens sur la vie de la commune, les services proposés, les droits et devoirs pour l'habitant, les événements et les activités locales. Il s'agit également d'informer les chenillards sur l'avancé des projets en cours et à venir, en d'autres termes rendre compte. Enfin, l'information des habitants en temps de crise est primordiale, le but est de toucher l'ensemble de la population sur des sujets sensibles, d'être présent et de rassurer.

Valoriser

Notre ville vaut la peine d'être connue ! En effet, une fois passé le « pont », une ville sereine et agréable attend le visiteur. Ainsi, nous désirons valoriser notre cadre de vie, nos équipements, nos services municipaux en transmettant une image positive.

Faire connaître

L'entrée de Champ-sur-Drac au sein de Grenoble Alpes Métropole depuis 2014 a créé quelques confusions sur les rôles de chaque institution. Ainsi, dès que l'occasion se présente, faire connaître et réaffirmer les attributions de la mairie et expliquer au mieux les missions de Grenoble Alpes-Métropole est essentiel. Nous souhaitons enfin par le biais de la communication faire découvrir le travail des associations locales, les initiatives des commerces et des habitants de manière générale.

Faire agir

La communication doit aussi aider à faire évoluer les comportements. L'éducation à la citoyenneté, le respect du travail des agents municipaux sont des messages très importants pour la préservation du bien-être collectif.



Scannez le QR Code et répondez directement en ligne. Ce questionnaire est anonyme. Vous préférez le papier ? Aucun problème, il est possible de récupérer la version papier du questionnaire à l'accueil de la mairie, au CCAS ou encore à la médiathèque.

La date limite des réponses est fixée au 14 juin.

Nous tenons à avoir l'avis du plus grand panel possible de chenillards, alors n'hésitez pas à faire participer toute la famille !!



Infos mairie



LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES : 9 JUIN 2024

Combien de député.e.s européen.ne.s sont élu.e.s ?

81 député.e.s européen.ne.s seront élu.e.s en France en 2024, deux de plus que lors des élections de 2019. Au total, le Parlement européen comptera 720 député.e.s contre 705 actuellement.

Comment sont élu.e.s les député.e.s européen.ne.s ?

Les député.e.s européen.ne.s sont élu.e.s au suffrage universel direct à un tour. La législation de l'UE garantit la représentation proportionnelle : le nombre de sièges obtenus par chaque parti sur le nombre total de sièges de député.e.s dépend du nombre de votes recueillis par leur parti. En France, les listes sont fermées, les électeur.rice.s ne peuvent donc pas changer l'ordre des candidat.e.s sur les listes.

Quel seuil d'éligibilité pour les partis politiques ?

En France, les partis politiques doivent obtenir au moins 5% des voix afin d'obtenir des sièges au Parlement européen.

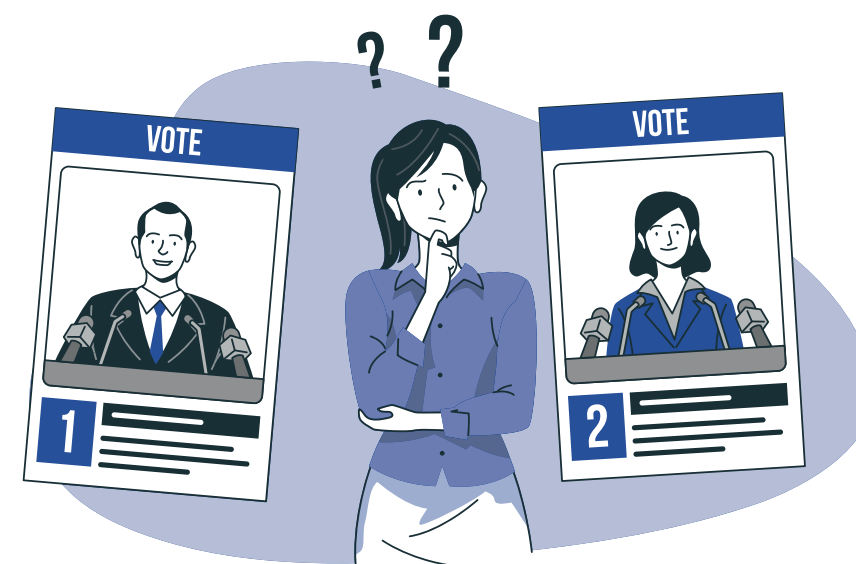
Combien y-a-t'il de circonscriptions et quelles sont-elles ?

En France, il n'y a qu'une seule circonscription nationale. Les électeur.rice.s français.e.s choisiront parmi les mêmes listes de candidat.e.s, quel que soit leur lieu de résidence.

Attention !



Pendant les travaux de la mairie, le bureau de vote n°2 (salle du conseil municipal) est déplacé à la salle Émile Zola.



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

- BAUDE GOY Alizée
LE 1^{ER} JANVIER 2024
- CHAISE BIZEC Mylan
LE 07 JANVIER 2024
- GALERA Noé
LE 17 JANVIER 2024
- BASSET Maëlye
LE 17 FÉVRIER 2024
- AMARA Maoro
LE 28 FÉVRIER 2024
- RÉGARÉ Eva
LE 06 MARS 2024

MARIAGES

- QUERLIOZ Maxime
et BRIET Morgane
LE 20 MARS 2024

DÉCÈS

- GIRARD VEUVE RAVIX Odette
LE 16 DÉCEMBRE 2023
- PACHE André
LE 24 DÉCEMBRE 2023
- ROULET Yves
LE 25 DÉCEMBRE 2023
- SAVOLDELLI VEUVE CARLE Josette
LE 26 DÉCEMBRE 2023
- ASTORGUE ÉPOUSE PELLERIN Myriam
LE 27 DÉCEMBRE 2023
- SCAVONE VEUVE DRAGONETTI Carole
LE 13 JANVIER 2024
- PEYROT Jean Marie
LE 14 JANVIER 2024
- BRASSEUR VEUVE BARDOT Marie-Thérèse
LE 1^{ER} FÉVRIER 2024

Retour en images



7 février :
L'une des trois finales départementales du concours de lecture à voix haute "Les petits champions de la lecture" a eu lieu à l'Espace culturel Navarre pour la deuxième année consécutive.



17 février :
Le Carnaval organisé par le Sou des écoles a fait le bonheur des petits et grands



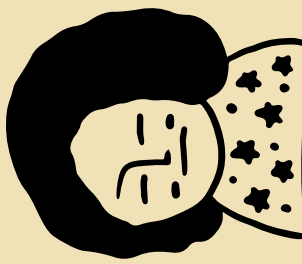
Vacances scolaires d'hiver :
Le thème du Japon était à l'honneur cet hiver et les jeunes ont réalisé une très belle fresque.



3 au 23 mars :
Carole Grenier a exposé ses dessins botaniques à la médiathèque. À cette occasion, deux ateliers ont été organisés pour partager les secrets de cet art.



2 mars :
Le CCAS a réuni les seniors pour un goûter-cabaret « On va faire la fiesta » à la Salle Émile Zola. Ils ont chanté et dansé avec les artistes pendant cet après-midi de fête !



19 mars :
À l'occasion de la cérémonie du 19-Mars, le comité local de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (Fnaca) a honoré Arlette Bonnet pour ses 10 ans comme porte-drapeau.



27 mars :
La compagnie Acour a fait une lecture à voix haute de "39-45 : hommage aux femmes résistantes" à la médiathèque. Cette lecture créée à l'occasion des 80 ans de la Libération a obtenu de la préfecture le label "Actions mémoire 2022".

6 avril :
Le Safari pêche organisé par l'USJC Rugby au Plan d'eau a fait le plein lors de cette journée printanière.



Expressions politiques

Avec vous, construisons demain !

MAINTENIR LE CAP !

Les dépenses de fonctionnement continuent à augmenter pour des raisons essentiellement exogènes, dues à la conjoncture : entre autres le coût de l'énergie, l'inflation des prix, l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et du SMIC.

Depuis plusieurs années, nous travaillons à maintenir les dépenses tout en offrant un service public accessible et profitable à tous et nous sommes à la recherche constante de subventions pour renforcer les ressources financières de la commune.

Pour la deuxième année consécutive, la commune doit faire face à de fortes hausses notamment liées à l'inflation (énergie, matériaux de construction, rémunération des agents...) et à une baisse des ressources qui pèse fortement sur le budget de fonctionnement.

Nous activons déjà tous les leviers dont nous disposons pour préserver et renforcer le service public.

Mais nous faisons le choix de ne pas augmenter les impôts.

Nous cherchons encore et toujours les moyens de nos ambitions pour notre commune. Nous respectons les engagements pris envers nos concitoyens.

Nous continuerons à fixer des objectifs d'économies pour maintenir le cap sans rogner sur nos ambitions d'évolution pour Champ-sur-Drac.

L'équipe de majorité
"Avec vous, construisons demain"

Champ Autrement, agissons ensemble

MOTUS ET BOUCHE COUSUE

Le maire a rappelé à l'ordre Champ Autrement lors du conseil du 4 mars pour avoir posé une question orale sur un sujet débattu en commission et pas encore présenté en conseil. Il a raison notre bon maire, l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal prévoit qu'aucune information traitée en commission ne doit être communiquée à des tiers avant validation en conseil municipal.

Il faut bien comprendre que ces commissions qui n'ont aucun pouvoir de décision sont verrouillées par le bureau municipal qui seul décide ce qui est bon ou pas pour la commune. Donc ce qui est présenté en conseil est ce que le maire a décidé. C'est ainsi que très récemment certains ont découvert à leurs dépens un projet immobilier examiné depuis plusieurs mois par la commission urbanisme et jamais présenté en conseil.

On vous laisse apprécier les engagements de la majorité élue notamment sur sa volonté d'être à l'écoute des habitants et de les faire participer aux choix municipaux en poursuivant les participations citoyennes, les réunions publiques et les rencontres de proximité (sic).

Concernant l'objet de notre délit il s'agit d'un nouveau projet de réalisation de deux fresques murales, dont une sur le centre aéré au village, pour laquelle la dite commission s'est positionnée défavorablement. Champ en compte déjà cinq, dont deux sur des murs privés 10 000€ payés par la commune.

Nous pensons que l'argent dépensé pourrait mieux servir à d'autres priorités environnementales.

Les élus de Champ Autrement, Fabrice Deutsch, Jean-Marc Grenier, Nadège Mollard et Muriel Riou.



3, rue Malakoff, 38031 Grenoble - Cedex 01
Tél. : 04 76 59 59 59 - Fax : 04 76 42 33 43
Mel : formulaire à remplir sur le site de la METRO, rubrique contact
Site : www.lametro.fr

Déchèterie métropolitaine
Rue Léo Lagrange, 38560 Champ-sur-Drac
Tél. 04 76 68 70 94

Du 1^{er} novembre au 31 mars :
Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9h00-12h00 / 13h30-17h30
Mardi et jeudi : 13h15-17h30

Du 1^{er} avril au 31 octobre 2022 :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9h-12h / 13h30-18h
Mardi et jeudi : 13h15-18h

Déchets
N° vert 0 800 500 027

Eau potable
04 76 86 20 70

Régie assainissement
N° vert 0 800 500 048

Permanence de l'architecte conseil
Sur rendez-vous au 04 76 68 48 97

INFOS PRATIQUES

Affaires générales, état civil
Fermé le mercredi.
Tél. 04 76 68 48 86
affaires.generales@ville-champsurdrac.fr

Centre communal d'action sociale (CCAS)
Accueil sur rendez-vous (en cas d'urgence contacter l'accueil Mairie)
Tél. 04 76 68 48 80
beatrice.rebillard@ville-champsurdrac.fr
ou ccas@ville-champsurdrac.fr

Éducation, enfance et jeunesse
La tour des 4 saisons, rue du 8 mai 1945, Le Village
Tél. 04 76 68 73 15
vie.scolaire@ville-champsurdrac.fr

Médiathèque
1, rue Général Delestraint
Tél. 04 76 68 83 82
mediatheque@ville-champsurdrac.fr
Mercredi : 9h00-12h00, 14h00-18h30 /
Jeudi : 14h00-18h30 / Samedi : 9h00-12h00

Police pluricommunale
Tél. 04 76 68 48 91 - 06 08 32 96 83
policepluricommunale.jccb@gmail.com

Urbanisme
Lundi, jeudi 9h00-12h00 / 13h30-16h45
Tél. 04 76 68 48 97
urbanisme@ville-champsurdrac.fr

PERMANENCES UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS

M. le Maire
Le jeudi sur rendez-vous
Tél. 04 76 68 88 57

Avocate
Le samedi matin, tous les 2 mois
sur rendez-vous téléphonique
Tél. 04 76 68 88 57

Marché
Place Émile Zola
Mercredi et samedi matin

Relais Petite Enfance (RPE)
Tél. 04 76 78 89 09
rpe@lesicce.fr

La poste
Lundi : fermée / Mardi, mercredi : 9h00-11h30 /
Jeudi : 9h00-11h00 / Vendredi, samedi : 9h00-11h30

Taxi Champ
Tél. 06 71 63 06 57
taxi.alpes38@free.fr

NUMÉROS D'URGENCE

N° d'urgence européen	112
SAMU	15
Police/gendarmerie	17
Brigade de Vizille (en journée de 8h à 19h)	04 76 78 98 50
Pompiers	18
N° d'urgence pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou parler (SAMU, pompiers, gendarmerie)	> envoyer un SMS au 114
Urgences médicales non vitales	0 810 15 33 33
Centre antipoison	04 72 11 69 11
Dentiste de garde	04 76 00 00 66
Enfance maltraitée	119
Service spécialisé dans les violences faites aux femmes	3919
Urgence gaz	0 800 47 33 33
Eau potable	09 726 750 38
Urgence électricité	04 76 33 57 00
SOS Vétérinaire	04 76 47 66 66

Défibrillateurs cardiaques
disponibles sur les façades extérieures des entrées principales de ces établissements :
Salle Émile Zola, Gymnase, Espace Culturel Navarre, Centre de Loisirs, Chalet du plan d'eau.

Maison médicale de garde de Vizille
101, rue du 19 mars 1962 à Vizille
Sur rendez-vous - Tél. 04 76 08 47 09

Infirmières
Champ-sur-Drac
Centre social Le Lendit
Tél. 06 78 18 01 09

Saint-Georges-de-Commiers
138, rue du Sautaret
Tél. 06 31 04 76 63

Soins de nuit
Saint-Georges-de-Commiers
Tél. 07 86 82 67 71

Médecins généralistes
2, rue Lesdiguières
38560 Champ-sur-Drac
Docteur Frédérique HENRY
Docteur Victoria FUMAT
Du lundi au vendredi sur RDV
Tél. 04 56 14 80 90

Kinésithérapeutes
Mathilde BASSALER,
Marie-Claude HINDELANG,
Pascale WESTRELIN
39, av. Louis Colmard
Tél. 04 76 68 79 82

Ostéopathe
Fanny SARGIAN
Impasse des Boutassiers, ZA du Cloud
Tél. 06 81 69 14 25

Pharmacie Espié
Nicolas et Marie-Christine ESPIÉ
132, av. du Pavillon
Tél. 04 76 68 86 72

**BOUCHER
CHARCUTIER
TRAITEUR**

du Pavillon

TÉL. 04 76 68 86 71

**128 AV. DU PAVILLON
CHAMP-SUR-DRAC**

Geoffrey POLIN
Création et entretien de parcs et jardins

**CHLORO
PHYLLÉ
PAYSAGE**

Taille de haies - Elagage
Gazon - Plantation

5, rue des Artisans - ZI
38560 Champ-sur-Drac

06 18 70 90 60

polin.paysage@gmail.com

ELECTRICITE GENERALE

**INSTALLATION
DEPANNAGE
ENTRETIEN**

Bâtiment et industrie
Chauffage électrique

**Ets
JAKUTAGE**

73, av. Georges Clémenceau
38560 Jarrie

Tél. **04 76 78 60 35**

Fax **04 76 78 69 36**

Lionel Colin 06 74 59 50 25
Thierry Jourdan 06 78 00 08 54

BATIMENT SERVICES
RÉNOVATION IMMOBILIÈRE



**POSE DE MENUISERIES
SALLE DE BAINS
ISOLATION THERMIQUE
ÉLECTRICITÉ / PLOMBERIE
PLACO - PEINTURE
AGENCEMENT COMBLES**

04 76 68 76 70

www.batimentservice.fr

La Pharmacie de Champ-sur-Drac
132, avenue du Pavillon
38560 Champ-sur-Drac
Tél. 04 76 68 86 72
Fax 09 70 62 00 00

SARP
Centre Est
L'assainissement au sens propre

- VIDANGE FOSSES SEPTIQUES
- DÉBOUCHAGE ÉGOUTS
- NETTOYAGE CUVES À FIOUL
- BACS À GRAISSES
- CONTRATS D'ENTRETIEN
- INSPECTION VIDÉO

CHAMP SUR DRAC
04 76 68 78 54
sarpce.grenoble@groupe-sarp.com

DEVIS GRATUIT

Vers l'Arbre
Paysagiste Elagueur

64, rue des Forges
38220 VIZILLE
Tél/Fax : 04 76 40 96 74
mail : verslarbre@free.fr
http://verslarbre.free.fr

MÉCANIQUE DE PRÉCISION

Ateliers Peyronnard
mécanique de précision

74, avenue du pavillon
38560 CHAMP-SUR-DRAC

04 76 68 88 61
contact@atelierspeyronnard.com



**Fenêtres - Volets roulants
Portes de garage - Portails
Stores - Vitrierie**

350, rue Général de Gaulle
38220 Vizille

04 76 78 87 92

www.laurentgodard.fr

**Avançons ensemble vers
votre projet immobilier**

Martine REBORA
Conseillère immobilière
06 89 65 23 99
martine.rebora@iadfrance.fr

Champ-sur-Drac, Jarrie,
Vizille, Grenoble et alentours

iadfrance.fr



VOUS SOUHAITEZ UN ESPACE PUBLICITAIRE DANS CONFLUENCES ?

Contactez le service communication : communication@ville-champsurdrac.fr